



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

papiers et cartons

Question écrite n° 81537

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de l'écologie sur la formation scolaire du recyclage du papier. En effet, toutes les études de faisabilité mises en place pour lancer des actions locales de tri sélectif ont montré le rôle prépondérant que jouent les enfants dans l'incitation au « geste de tri » dans les foyers et les ménages de notre pays. Dès lors, il pourrait s'avérer particulièrement utile et intéressant qu'une action nationale et coordonnée, entre son secrétariat d'État et le ministère de l'éducation nationale, puisse être initiée pour développer cette information d'incitation au tri sélectif, auprès des scolaires des écoles, collèges et lycées de France. Plusieurs pays européens où le recyclage du papier est très ancien (Allemagne, Hollande, Grande-Bretagne...) ont d'ores et déjà mis en place cette action nationale coordonnée. Il lui demande donc si elle compte promouvoir une telle opération dans notre pays.

Texte de la réponse

Le développement du recyclage, qu'il s'agisse du papier ou d'autres matériaux, est une des priorités du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL), en matière de politique des déchets. Clairement réaffirmée dans le cadre des travaux du Grenelle de l'environnement, cette priorité est inscrite dans la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement. L'article L. 541-1 du code de l'environnement, modifié par ordonnance du 17 décembre 2010, place également le recyclage en cohérence avec la prévention et la préparation en vue de la réutilisation. S'agissant du papier, l'utilisation des fibres de cellulose de récupération permet d'importantes économies en eau et énergie et s'inscrit bel et bien dans une logique de développement durable. Ainsi, il convient de continuer à encourager tous les acteurs concernés, et notamment les scolaires, en les informant davantage et mieux sur le geste de tri et son bénéfice environnemental. C'est ainsi qu'EcoFolio, l'organisme agréé par les pouvoirs publics pour gérer la filière de responsabilité élargie du producteur concernant les papiers graphiques, a conçu un outil pédagogique « Les aventures de LéoFolio » pour faire découvrir aux enfants le tri et le recyclage du papier. Cet outil pédagogique, labellisé par le MEDDTL, est mis à la disposition des enseignants et des collectivités en charge de la communication sur le tri. Il permet de sensibiliser les enfants au geste de tri et aux bénéfices environnementaux du recyclage. Une campagne nationale de sensibilisation de la jeunesse à partir de cet outil pédagogique a été lancée au cours d'une conférence de presse qui s'est tenue à Calvi en octobre dernier.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81537

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6817

Réponse publiée le : 22 février 2011, page 1780